



TAXE

D'APPRENTISSAGE

2026



LES INSTITUTS DE FORMATION LA MUSSE

- Trois instituts de formation privés **d'ergothérapie, de masso-kinésithérapie et d'audioprothèse**, relevant de l'économie sociale et solidaire, soutenus par le **Conseil Régional de Normandie** et partenaires de **l'Université de Rouen Normandie**.
- Une **formation universitaire** - 3 ans pour l'ergothérapie et les audio-prothésistes et 4 ans en masso-kinésithérapie - validant un **diplôme d'Etat**.
- **L'apprentissage** ouvert aux étudiants des instituts.
- Des **taux de réussite** de **100%** chaque année.
- **520 étudiants** formés actuellement par les instituts, et des capacités annuelles d'accueil régulièrement augmentées.
- Un effort permanent de **qualification** et d'adaptation des **équipes pédagogiques**, garantie d'une **formation de très haut niveau (Qualiopi)**.
- **2 400 m² de locaux équipés de matériels modernes** : grandes salles de cours modulables, salles de travaux dirigés et pratiques, amphithéâtre, salle anéchoïque, médiathèque et salle informatique.
- Un **campus** : 4 résidences étudiantes de 178 logements et des équipements sportifs.
- Une implantation au cœur de **l'hôpital La Musse**, de son plateau technique – dont un centre d'équithérapie - et de ses équipes, favorisant le **partage des savoirs**.
- Un **Pôle de recherche** favorisant le travail universitaire.
- La formation de **professionnels de santé** dont le rôle est déterminant dans la **prise en charge du handicap** et de la **dépendance**.



Soutenez la formation des professionnels de santé

L'ergothérapeute

Après avoir analysé le handicap de la personne et participé à sa rééducation, il apporte les aides techniques nécessaires à l'autonomie : aménagement du mobilier, communication, habillage, hygiène et alimentation. Il privilégie des mises en situation d'activité ou de travail proches de la vie quotidienne, favorisant l'interface entre la personne handicapée et son environnement. Il intervient, sur prescription médicale, au sein d'équipes interdisciplinaires dans les services de neurologie, traumatologie, rhumatologie, psychiatrie, gériatrie ou de pédiatrie des hôpitaux. Il peut intervenir dans le processus de conception de produits industriels.

Le masseur - kinésithérapeute

Il effectue le bilan des déficits fonctionnels et structurels de la personne prise en charge, analyse les problèmes rencontrés afin d'établir le diagnostic kinésithérapique, pour mettre en place le traitement approprié. Ses domaines d'intervention sont multiples : traumatologie, neurologie, pneumologie, cardiologie, rhumatologie, gériatrie, pédiatrie, sports. Son arsenal thérapeutique est composé de massages, mobilisation articulaire, gymnastique, mécanothérapie et électrothérapie.

L'audioprothésiste

Il intervient auprès de personnes présentant un trouble de l'audition ou souffrant d'acouphènes et d'hyperacousie. Il évalue la situation audiologique de la personne, réalise le bilan, conçoit la démarche d'appareillage auditif, prépare l'appareillage de la personne, réalise le suivi prothétique, définit et conduit la démarche d'éducation prothétique et de conseil.

COMMENT EST UTILISÉ VOTRE VERSEMENT ?

En désignant les instituts de formation La Musse sur votre espace SOLTéA, vous contribuez :

- au renouvellement du matériel pédagogique (rééducation, audiométrie, multimédia, etc.)
- au déploiement de projets pédagogiques et d'ateliers innovants
- à l'enrichissement du fonds documentaire mis à la disposition des étudiants

Merci de votre soutien

EN PRATIQUE

Depuis 2023, le solde de la Taxe d'Apprentissage (TA) n'est plus versé directement aux établissements bénéficiaires mais est recouvré annuellement par l'URSSAF (le **5 ou le 15 mai**) et versé à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Celle-ci met à disposition des entreprises une plateforme de fléchage du versement : SOLTéA <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/> ouverte à partir de fin mai 2026. Les établissements bénéficiaires n'ont plus à produire de reçu libératoire à l'attention des entreprises.

POUR AFFECTER VOTRE VERSEMENT AUX INSTITUTS DE FORMATION LA MUSSE

1

Connectez-vous à votre espace SOLTéA

A l'aide de vos identifiants et mot de passe communiqués par Net-Entreprises.

2

Identifiez les instituts de formation La Musse sur SOLTéA à partir :

du code UAI commun aux 3 formations ergothérapie (IFE), masso-kinésithérapie (IFMK) et d'audioprothésistes (IFA) : **N°027 1869 K**
N°SIRET : 77566179600026

3

Fléchez le versement de votre solde de la TA

A partir du 26 mai 2026, vous pourrez désigner les instituts de formation La Musse et la formation de votre choix (IFE/IFMK/IFA) comme bénéficiaires de tout ou partie du solde de votre TA.

Instituts de formation La Musse
CS 20119
27180 Saint Sébastien de Morsent



ife@iflrs-lamusse.net
ifmk@iflrs-lamusse.net
ifa@iflrs-lamusse.net



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION



CONTACT

Catherine Toubanc et Laure Verdeil
Barre se tiennent à votre disposition
pour vous accompagner



01 43 26 77 04

larenaissancesanitaire@lrs-fondation.net